32 - 04/04/2023 - Rétrocession de concession perpétuelle (8)

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " :	DECISION MUNICIPALE
Commune d'ARGELES-SUR-MER	3.1 Acquisitions	N° 32

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 8

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 23 mai 2020 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal.

Vu les autorisations budgétaires en cours,

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

OBJET : De procéder à la rétrocession d'une concession perpétuelle.

Article 1:	Monsieur et Madame	
	domiciliés à Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales),	
	- Zone Artisanale 2, ont présenté une demande relative à la reprise	
	d'un terrain dans le cimetière d'Argelès-sur-Mer, Acte n°3779 du 06/07/2022, terrain	
	N°481d'une superficie de 4,5m2 situé dans la division 5.	
	Cette concession se trouve vide de toute sépulture.	
Article 2:	La concession perpétuelle figurant dans l'acte n°3779 du 06/07/2022, aux r	
	Monsieur et Madame	
	, est rétrocédée à la commune à compter de ce jour pour qu'elle en	
	dispose comme bon lui semble.	
Article 3:	Cette rétrocession est accordée contre remboursement par la Commune à Monsieur	
	concessionnaires actuels, d'un montant de 491€58 représentant le prix de l'acquisition de la-dite concession, déduction faite de 245€79 représentant le tiers du prix du terrain qui reste acquis au Centre Communal d'Action Sociale.	

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 04 avril 2023.

Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.

Le:

Certifié exact.

ACTE PUBLIÉ
En date du OUIOU 2023

Peut faire l'objet d'un recours auprés du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie

Le Maire.

Antoine PARRA.

REÇU EN PREFECTURE Le 84/84/2823 Application agreef Expanse.com 98_8U-086-216600080-20230404-0EC32_23040